JUSTIFICATIF DE DEPLACEMENT SCOLAIRE

ENTRE 18 HEURES ET 6 HEURES

 En application de l’article 4 du décret n°2021-31 du 15 janvier 2021 modifiant les décrets n°2020-1262 du 16 octobre 2020 et n°202061310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l’épidémie de Covid-19 dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire.

Je soussignée, xxxx, Drecteur/Directrice de l’école de musique de xxxx, atteste par la présente que **Prénom, NOM** est élève de cette dite école de musique et a cours de *instrument* le *jour* à partir de 18 h (heure du couvre-feu).

Le cours a lieu dans les locaux de l'école de musique sis xxxxxx (adresse de l’établissement).

Fait à xxxxx, le xxx xxxx 2021.

La directrice/Le directeur

XXXXX XXXXXX